

LES APPLICATIONS INFORMATIQUES

GALAXIE est un ensemble de services composé d'un portail d'information et de plusieurs volets applicatifs dédiés aux personnels de l'enseignement supérieur.

Chacun des volets applicatifs concerne une procédure de gestion distincte : qualification, recrutement, avancement de grade, suivi de carrière, etc. et chacun d'entre eux est identifié par un nom différent : ANTARES, ELECTRA, NAOS, ELARA, ALYA, etc. L'ensemble repose sur une base de données unique dont l'hébergement est national.

GALAXIE est utilisée par les services du personnel de tous les établissements d'enseignement supérieur, par les enseignants et futurs enseignants des établissements d'enseignement supérieur, par le Conseil national des universités (CNU) ainsi que par l'administration centrale du ministère.

I. Le portail Galaxie

Il existe 3 portails distincts, chacun destiné à un public différent :

- Les candidats et la communauté universitaire (fond de couleur violet),
- Les établissements (fond de couleur bleu),
- Les membres du CNU (fond de couleur orange) qui peuvent accéder à leur espace dédié sur GALAXIE.

L'accès à GALAXIE via internet est libre et ne contient pas d'informations confidentielles accessibles au grand public. Chacun des trois portails mentionnés ci-dessus comporte en effet une fenêtre de connexion au domaine applicatif réservé au profil d'utilisateur concerné et sécurisé par un identifiant et un mot de passe. Chaque domaine regroupe, selon le profil d'utilisateur, plusieurs des volets applicatifs décrits ci-dessous (voir point n° 2).

➤ **Connexion à l'application Galaxie pour les membres du CNU**

Membre du CNU, élu ou nommé, titulaire ou suppléant, vous recevrez des identifiants permettant de vous connecter à votre espace personnel dédié sur GALAXIE, accessible à l'adresse suivante : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/cnu/index.jsp>

Il vous appartient :

- de vérifier l'exactitude des informations qui y figurent, et le cas échéant, de les compléter ;
- de vérifier régulièrement et de mettre à jour vos coordonnées, professionnelles et personnelles, tant pour la réception des dossiers des candidats que pour les contacts avec la DGRH, le traitement des indemnités et la réception des convocations.

Vous devez, le cas échéant, indiquer dans votre espace dédié l'adresse électronique à laquelle vous souhaitez recevoir les informations ou documents.

La procédure de mise à jour est la suivante :

Vous devez vous connecter sur votre fiche personnelle via Galaxie, accessible à l'adresse suivante : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/cnu/index.jsp>

Après avoir renseigné vos identifiants, cliquez à gauche sur la rubrique « *mon profil* » puis sur « *identité* », cliquez au bas de la page sur « *modifier* ».

II. Les volets applicatifs de gestion GALAXIE

➤ Volet ANTARES

Il permet de gérer la procédure de qualification aux fonctions d'enseignants chercheurs. Ce volet est utilisé par 3 profils d'utilisateurs différents :

- les candidats (nouveaux ou déjà connus de l'application) ;
- les membres du CNU, parmi lesquels on distingue les présidents de section qui ont des droits plus étendus que les autres membres de la section ;
- les gestionnaires de l'administration centrale et en particulier ceux du département de conseil et d'appui aux instances (DGRH A2-2).

➤ Volet ELECTRA

Il permet de gérer la procédure d'avancement de grade et de repyramidage des enseignants-chercheurs. Ce volet est utilisé par 4 profils d'utilisateurs différents :

- les candidats promouvables ;
- les membres du CNU ;
- les gestionnaires du personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur ;
- les gestionnaires de l'administration centrale et en particulier ceux du département de conseil et d'appui aux instances (DGRH A2-2).

➤ Volet NAOS

Semblable à ELECTRA, il permet de gérer la procédure de congé pour recherches ou conversions thématiques. Ce volet est utilisé par 3 profils d'utilisateurs différents :

- les candidats à un CRCT ;
- les membres du CNU ;
- les gestionnaires du personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur.

➤ Volet ELARA

Il permet de gérer la procédure de demande de prime individuelle (RIPEC C3). Ce volet est utilisé par 3 profils d'utilisateurs différents :

- les enseignants-chercheurs candidats à la prime individuelle ;
- les membres du CNU ;
- les gestionnaires du personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur.

➤ Volet ALYA

Il permet de gérer la procédure de suivi de carrière des enseignants-chercheurs. Ce volet est utilisé par 3 profils d'utilisateurs différents :

- les enseignants-chercheurs concernés par la procédure de suivi de carrière ;
- les membres du CNU ;
- les gestionnaires du personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur.

III. Le site du Conseil national des universités

Ce site est accessible à l'adresse suivante : <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>

Il regroupe :

- **le site du CNU** présenté par domaine disciplinaire :

Les présidents de section sont contributeurs pour l'actualisation des pages portant sur les recommandations des sections pour la qualification, l'avancement de grade, le CRCT, le suivi de carrière, la prime individuelle (RIPEC C3) et le repyramidage.

Ils y déposent des documents destinés aux membres des sections et aux candidats ou enseignants-chercheurs.

Ils ont également pour obligation d'y mettre en ligne annuellement le rapport d'activité de leur section et peuvent y mettre à jour le calendrier de leurs travaux.

La DGRH y actualise la liste des membres du CNU et y met en ligne les calendriers des différentes campagnes.

- **le site de la CP-CNU** :

Le(a) président(e) de la commission permanente contribue à l'actualisation de toutes les pages du site CP-CNU (hors-pages "organisation" et "contact") et au dépôt des documents relatifs aux travaux de la CP-CNU.

- **le site du CNU Santé** :

Il regroupe les différents domaines disciplinaires de santé :

- les sous-sections de médecine,
- les sections de pharmacie bi-appartenants et mono-appartenants,
- les sous-sections d'odontologie.

Les présidents de sous-section sont contributeurs pour l'actualisation des pages portant sur les recommandations de leur sous-section. Ils sont dépositaires des documents destinés aux membres de leur sous-section et aux candidats ou enseignants chercheurs praticiens hospitalo-universitaires.

Ils peuvent y mettre à jour le calendrier de leurs travaux et des auditions.

Pour information :

En votre qualité de membre du CNU, vous avez un accès réservé qui vous permet, entre autres, de déposer **ou de modifier votre notice biographique**.

Pour toutes les questions relatives au site du Conseil national des universités, merci de joindre l'administrateur du site à l'adresse suivante : site.cnu@education.gouv.fr

IV. L'application HELIOS

Cette application permet de gérer les opérations électorales pour le renouvellement du Conseil national des universités (CNU) et du Conseil national des astronomes et physiciens (CNAP).

L'application permet également de gérer tout au long de la mandature le remplacement des membres élus et nommés.

Pour le remplacement des membres élus, cette application sera accessible :

- aux délégués titulaires et délégués suppléants de liste (seulement pour la phase de désignation des représentants et représentants adjoints) ;
- aux représentants et aux représentants adjoints de liste ;
- aux personnels de l'administration centrale (DGRH A2-2).

Pour le remplacement définitif d'un membre **élu**, titulaire ou suppléant, empêché définitivement, le représentant de liste ou le représentant adjoint devra se connecter à l'application HELIOS afin de désigner, en respectant les règles de non cumul de mandat, le nouveau membre qui viendra remplacer le membre titulaire ou suppléant empêché.

Un guide de l'application Hélios à destination des délégués de liste et des représentants de liste est disponible sur le portail Galaxie.

Concernant le remplacement définitif d'un membre nommé, la DGRH peut inviter les présidents de section à se connecter à l'application Hélios afin de faire des propositions de nomination pour les deux collègues.

Un guide à destination des présidents de section pour l'utilisation des fonctionnalités de l'application Hélios est disponible dans la partie « Documentation » du portail Galaxie du CNU.

Le remplacement des membres nommés s'inscrit dans le cadre d'une campagne dont la période est déterminée par la DGRH. Les présidents de section ne sont pas les seuls acteurs dans le processus de désignation des nommés. Interviennent également :

- la direction générale des ressources humaines (DGRH) ;
- les conseillers scientifiques de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) ;
- le cabinet du (de la) ministre chargé(e) de l'enseignement supérieur.

Le flux de travail débute par des propositions effectuées par les présidents de section. La DGRH vérifie leurs propositions et les transmet aux conseillers scientifiques qui invalident ou confirment les propositions émanant des présidents.

Les conseillers scientifiques peuvent également faire des nouvelles propositions pour une nomination notamment dans le cas où le vivier des proposés n'est pas suffisant pour pourvoir les sièges vacants.

Ensuite, les conseillers scientifiques transmettent ces propositions à la DGRH qui effectue les vérifications et les contrôles nécessaires (notamment sur les cumuls de mandats, incompatibilités...) avant de transmettre les propositions au cabinet.

Après validation du cabinet, un arrêté modifiant l'arrêté de désignation des membres nommés au CNU est publié au bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.